



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

11 AVRIL 2023

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le mardi 11 avril 2023 à 19 h, à laquelle sont présents en personne :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Lisa Collard et Karine St-Germain;
Messieurs les conseillers Patrick Barry et Kevin Patenaude;

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présente:

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

1. ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

À 19 h, la mairesse souhaite la bienvenue aux autres membres du Conseil municipal, à la directrice générale et greffière-trésorière et aux personnes présentes dans la salle.

CONSIDÉRANT QUE, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation à cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil municipal tel qu'il suit :

1. ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2. ESPACE MULTIFONCTION

2.1 Règlement numéro 2023-293 décrétant une dépense de 5 173 515 \$ et un emprunt de 2 434 694 \$ pour la construction d'un espace multifonction

2.1.1 Avis de motion

2.1.2 Construction de l'espace multifonction : appel d'offres

3. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- D'adopter l'ordre du jour tel quel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. ESPACE MULTIFONCTION

2.1 **Règlement numéro 2023-293 décrétant une dépense de 5 173 515 \$ et un emprunt de 2 434 694 \$ pour la construction d'un espace multifonction**

2.1.1 Avis de motion

Ce point est reporté à la séance du 1^{er} mai 2023.

2.1.2 Construction de l'espace multifonction : appel d'offres

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent obtenir des soumissions afin de réaliser des travaux de construction d'un espace multifonction sur le terrain des loisirs;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

11 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QU'il est inscrit au document d'appel d'offres que la Municipalité ne s'engage pas à accepter la soumission la plus basse ou quel qu'autre soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la parution de l'appel d'offres public MSG-2023-07 avec modifications sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, et les dépenses y étant rattachées, en vue d'obtenir des soumissions pour la construction d'un espace multifonction;
- **De nommer** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière comme responsable en octroi de contrat;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budgets « Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Ce point est ajouté en cours de séance

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse Suzanne Boulais répond aux questions des citoyens présents dans la salle en rapport avec le projet de l'espace multifonction.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Étant donné que tous les points à l'avis de convocation ont été traités, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu de lever la séance extraordinaire à 19 h 45. Le Conseil reprend ensuite les grandes lignes de la présentation du projet faite le lundi précédent sur la construction de l'espace multifonction jusqu'à environ 21 h.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles la dépense mentionnée à la résolution suivante est effectuée :

2023-04-0550

Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière

Suzanne Boulais, mairesse

Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière



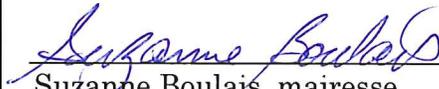
No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Mont-Saint-Grégoire**

11 AVRIL 2023

ATTESTATION RELATIVE À LA SIGNATURE DES RÉOLUTIONS

Je, soussignée, Suzanne Boulais, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.


Suzanne Boulais, mairesse